

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 02/09/2021****DEMANDEUR :****LIEU :** Avenue Emile Max, 132**OBJET :** dans un bâtiment comprenant 5 logements, remplacer les châssis des étages en façade avant**SITUATION :** AU PRAS : zone d'habitation

AUTRE(S) : -

**ENQUETE :** -**REACTIONS :** -**La Commission entend :**

Le demandeur

**La Commission émet l'avis suivant à huis clos :**

1. Considérant que le projet vise à, dans un bâtiment comprenant 5 logements, remplacer les châssis des étages en façade avant, en dérogation au RCU, titre I, art. 7 (suppression des châssis d'origine) ;
2. Vu l'autorisation de bâtir délivrée le 18 décembre 1936 visant à « bâtir une maison » ;
3. Vu la situation régulière de ce bien, à savoir un immeuble de rapport de 5 logements ;
4. Considérant que le projet vise à modifier l'aspect architectural de la façade par le remplacement partiel des châssis de la façade à rue ;
5. Considérant qu'il s'agit d'un immeuble moderniste d'inspiration art déco de l'architecte R. Delbecq ;
6. Considérant que le châssis au niveau du rez-de-chaussée est maintenu et qu'il est en bois ton blanc ;
7. Considérant, par contre, que les nouveaux châssis aux étages sont en PVC ton blanc ;
8. Considérant que, si la couleur est homogène, il n'en va pas de même pour le matériau et que la multiplicité des matériaux utilisés pour les menuiseries nuit à l'homogénéité de la façade ;
9. Considérant par ailleurs que les châssis ne respectent ni la division, ni les profils d'origine et que ces modifications portent également préjudice à l'aspect de la façade ;
10. Considérant que la porte d'entrée est celle d'origine et qu'il y a lieu de la maintenir ;
11. Considérant, au vu de ce qui précède, que les châssis tels que proposés ne sont pas acceptables ;

**AVIS DEFAVORABLE** unanime.

*Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme*

Frédéric NIMAL, *Président,*

Maud DECONINCK, *Représentante de la Commune,*

Valérie PIERRE, *Représentante de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*